



Séance du 04 Février 2026
Délibération n°08-04022026

OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Philippe GUIARD, Vice-président, présente au conseil d'administration le Rapport d'orientation budgétaire 2026 (en annexe) et le détail des évolutions ci-dessous synthétisés constituant l'évolution budgétaire pour l'année 2026 :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
CHARGES A CARACTERE GENERALE 011	695 439,05 €	771 224,46 €	910 430,47 €	985 790,50 €	1 051 204,13 €	1 192 528,00 €
CHARGES DE PERSONNEL 012	2 052 949,02 €	2 553 939,61 €	2 566 492,71 €	2 776 395,18 €	2 868 813,90 €	3 398 342,00 €
AUTRES CHARGES	411 891,07 €	385 442,58 €	399 953,28 €	448 479,36 €	445 979,00 €	450 000,00 €
TOTAL CHARGES	3 160 279,14 €	3 710 606,65 €	3 876 876,46 €	4 210 665,04 €	4 365 997,03 €	5 040 870,00 €
Résultats cumulés exercices antérieurs	1 056 883,74 €	1 304 163,17 €	765 543,45 €	755 411,35 €	952 620,39 €	1 117 755,64 €
PRODUITS DES SERVICES	693 351,46 €	695 829,16 €	884 476,72 €	937 541,54 €	943 209,87 €	948 775,00 €
AUTRES PRODUITS	1 136 330,11 €	1 268 714,74 €	1 089 086,93 €	1 283 690,54 €	1 401 280,41 €	1 383 230,00 €
SUBVENTION CCPC (SOLLICITEE EN 2025 2 186 642€)	1 577 877,00 €	1 268 092,00 €	1 908 092,00 €	2 186 642,00 €	2 186 642,00 €	2 186 642,00 €
TOTAL PRODUITS	4 464 442,31 €	4 536 799,07 €	4 647 199,10 €	5 163 285,43 €	5 483 752,67 €	5 636 402,64 €
SOLDE CUMULE	1 304 163,17 €	826 192,42 €	770 322,64 €	952 620,39 €	1 117 755,64 €	595 532,64 €
SOLDE ANNUEL	247 279,43 €	-477 970,75 €	4 779,19 €	197 209,04 €	165 135,25 €	-522 223,00 €

Les charges à caractère générale : 1 192 528€, les éléments intégrés :

- 2% d'augmentation par rapport au réalisé 2025
- 65 000€ : achat des repas pour l'ADMR et AFR dans le cadre du GIP Cossé le Vivien
- 50 000€ : réalisation de l'Analyse des besoins sociaux et d'un colloque autour de la jeunesse
- 2 000 € : Garantir un minimum pour les jeunes de la Coop'jeunes
- 800 € : Analyse de la pratique managériale
- 2500 € : Création d'une plaquette bénévole

Les charges de personnel : 3 398 342€

- 4% d'augmentation par rapport au réalisé 2025
- 2940 € : évolution de l'agrément le mercredi du Multi accueil de Craon
- 5376 € : Harmonisation du régime indemnitaire des directrices de crèche
- 50 000€ : De coût de l'évolution vers CDD horaire et évolution des horaires des animateurs
- 8 000€ : de gratification d'un stagiaire (intégrant les charges)
- 12 000€ : Augmentation de l'assurance des personnels de 15.02%
- 166 460€ : Mise en place des tickets restaurants
- 20 000€ : enveloppe pour un éventuel apprenti

- 150 000€ de charges de personnel imprévus

Les autres charges : 450 000€

- 4 000€ pour l'évolution des subventions et le financement des MAM

- **Soit un total de charges de : 5 040 870 €**

Produits : Résultats cumulés des exercices antérieurs (provisaires) : 1 117 765,44€

Produits des services : 948 775€

- 900 000€ de produits attendus / prenant en compte une baisse de la fréquentation des ALSH 2026 amorcée en 2025 (-7% de fréquentation entre 2024 et 2025)
- 65 000 € de recettes de l'ADMR et AFR pour les repas à facturer dans le cadre du GIP de Cossé le Vivien
- 16 225€ de recette en moins : participation de la Poste pour l'Agence postale communale de Renazé qui ne sera plus versée au CIAS, eu égard à l'obligation de 24H pour 2 agents (suite à l'audit de Etat) pour le fonctionnement de la France services de Renazé. La ville de Renazé embauchera directement un agent et ne versera plus la participation de la Poste au CIAS.

Autres produits : 1 383 230€

- 1 300 000 € de produits attendus (CAF, MSA, CD53...)
- Atténuation de charges liées à la participation des agents aux tickets restaurants soit 83 230 €

Subvention sollicitée à la CCPC : 2 186 642 €

- Maintien de la subvention de 2024 en 2025 et 2026

- **Soit un total de produits de : 5 636 402,64 €**

Au final, le résultat cumulé des exercices antérieurs devrait passer de 1 117 765,44€ à 522 223€

- Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration par 17 voix pour et 1 abstention :
⇒ **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026

Nombre de membres en exercice : 28

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Nombre de suffrages exprimés : 18

Pour EXTRAIT CONFORME
CRAON, le 04 février 2026

Vote :

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 01

Philippe GUIARD
Vice-président





Département de la MAYENNE
CIAS DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 04 février à 20h, le Conseil d'Administration du CIAS du Pays de Craon, légalement convoqué le 29 janvier 2026, s'est réuni salle du Conseil d'Administration de CRAON, sous la Vice-présidence de Monsieur Philippe GUIARD,

PRESENTS : M CLAVREUL Yannick, Mme DAVID Gisèle, Mme De FARCY De PONFARCY Christine, Mme GARBE Pascale, M GAUBERT Jean-Eudes, M GUIARD Philippe, Mme MANCEAU Laurence, M RESTIF Vincent, M TESSIER Jean-Pierre, M TISON Hervé, Mme BRÉHIN Colette, Mme TRICOT Marina, M PLANCHAIS Raymond, , Mme MAHIER Aurélie, Mme DEMENAIIS Marie-Hélène, M BOURDAIS Christophe

EXCUSÉS : M BOURBON Aristide, Mme DESHOMMES Catherine, Mme EVAIN Christelle, Mme GOHIER Odile, M LANGOUËT Christophe, Mme GUIOULLIER Anaïs, Mme MILCENT Corinne, Mme PAILLARD Anne, Mme RENAULT Patricia, Mme SORIEUX Vanessa

M GERARD Jean-François donne pouvoir à M GAUBERT Jean Eudes
Mme GODARD Chantal donne pouvoir à M TESSIER Jean Pierre